

LE FOREM RECRUTE

Des Formateurs – Formatrices en maraîchage

Constitution d'une réserve pour toute la Région wallonne en vue de proposer des contrats de remplacement, à durée déterminée ou indéterminée. Un poste est directement disponible à Frasnes-lez-Anvaing

Date limite pour postuler : 19/08/2024

Conditions d'accès : 3 ans à 6 ans en fonction du diplôme

Barème : régime privé échelle 01 - 4.449,15 € mensuel brut (pas de prise en compte d'ancienneté possible)

Votre mission

- vous êtes en charge de la formation des stagiaires aux techniques et aux comportements liés à la pratique du métier en milieu professionnel ;
- vous participez à l'encadrement et au suivi des stagiaires en situation de formation dont vous favorisez la progression en vue de leur insertion sur le marché de l'emploi ;
- vous veillez à l'adéquation de la formation et des exigences aux évolutions du métier.

Activités

- vous formez des stagiaires en recourant à diverses méthodes pédagogiques (formation collective en « présentiel », autoformation accompagnée, formation alternée, formation à distance, etc.) ;
- vous participez à l'analyse des demandes de formation, aidez les demandeurs d'emploi dans l'élaboration d'un projet de formation et les accompagnez dans leurs démarches d'insertion ;
- vous assurez le suivi des stagiaires en entreprise et les informez sur les conditions d'exercice du métier ;
- vous organisez des épreuves de certification des stagiaires ;
- vous évaluez les formations tant au niveau technique que pédagogique ;
- vous mettez au point et collaborez à l'élaboration de nouveaux programmes et supports de formation.

Votre profil

- vous disposez d'une expérience professionnelle utile en lien avec la spécialité. La durée de l'expérience requise dépend du niveau du diplôme/certificat ;
- vous accompagnez, motivez et soutenez les stagiaires dans leurs acquisitions, vous transmettez votre savoir-faire et vous servez de modèle ;
- vous entretenez des relations constructives et développez votre réseau professionnel ;
- vous vous impliquez et démontrez de l'ambition afin de générer des résultats et vous assumez la responsabilité des actions entreprises ;
- vous êtes souple face au changement
- vous pourriez être amené·e à vous déplacer sur l'ensemble de la Wallonie.

Procédure de sélection

Une présélection sera faite sur base des dossiers de candidatures. Des épreuves éliminatoires de sélection seront ensuite organisées.

L'ensemble des épreuves porte sur l'évaluation :

- des connaissances et compétences techniques ;
- du potentiel pédagogique ;
- de l'adéquation du profil à la fonction.

L'Office se réserve le droit de scinder, regrouper ou supprimer, d'ajouter l'une ou l'autre épreuve.

La 1ère épreuve est prévue entre le 23 septembre et le 04 octobre 2024

Infos sur les liens suivants :

- [Comment postuler valablement](#)
- [Ce que le Forem offre en tant qu'employeur](#)

Votre contact :

selection.recrutement@forem.be
[objet de mail : 108865].

Annexe 1 : Expériences professionnelles utiles

L'expérience professionnelle utile dont il est fait mention se réfère à **une expérience professionnelle en entreprise privée et/ou publique dans une fonction** :

- **en lien avec les métiers du maraîchage, de la jardinerie, de l'horticulture, de la floriculture ;**
- **et/ou une pratique professionnelle de formateur ou d'enseignant dans la discipline visée ;**

En ce qui concerne cette expérience professionnelle, ne sont pas pris en considération dans le calcul de la durée de l'expérience :

- les stages réalisés durant les études ;
- les expériences sous contrat d'apprentissage ;
- les expériences sous contrat d'étudiant ;
- les expériences sous contrat « Plan Formation Insertion » pour la partie relative à la formation proprement dite (par contre les activités couvertes par un contrat de travail à l'issue de la formation sont prises en considération) ;
- les activités bénévoles.

L'expérience requise est calculée sur base de la durée d'occupation professionnelle indépendamment du régime horaire.

La comptabilisation de l'expérience est arrêtée au 31/08/2024.

L'expérience professionnelle à faire valoir doit être mentionnée dans l'onglet « expériences professionnelles ». Elle devra être prouvée à notre demande au moyen d'attestations valables. Une information complémentaire sur les documents à fournir pour justifier des expériences prises en compte vous parviendra en temps utile.

Annexe 2 : Connaissances et Compétences techniques

Compétences techniques

- vous réalisez les semis et mise en culture des légumes ;
- vous entretenez les cultures sous abris ;
- vous réalisez des planches de culture ;
- vous réalisez les travaux de préparation des sols ;
- vous réalisez les apports en fertilisants et/ou amendements ;
- vous réalisez les aménagements d'irrigation des cultures ;
- vous réalisez les travaux de repiquage ;
- vous réalisez les traitements phytopharmaceutiques ;
- vous réalisez les désherbages mécaniques et manuels des cultures ;
- vous réalisez un plan de culture ;
- vous assurez le montage et démontage des abris de culture ;
- vous réalisez la culture de petits fruits (fraises, framboises, cassis, ...) ;
- vous maîtrisez la langue française orale et écrite.

Connaissances

- la botanique se rapportant au maraîchage ;
- les principes de pédologie ;
- les techniques de plantation et de semis en maraîchage ;
- les ennemis des cultures et des plantations ;
- les fertilisants et les amendements ;
- les traitements phytopharmaceutiques ;
- les techniques de culture sur planches ;
- les machines et outils du maraîcher ;
- la sécurité et l'hygiène ;
- le principe de certification « Bio » ;
- les logiciels de bureautique courants, de l'environnement Windows et de la messagerie électronique.